

LES AIDES FINANCIERES « POSSIBLES »

En tant que citoyen :

- 1) **Allocation Personnalisée d'autonomie** versée directement par le Conseil Général au Résident. L'APA tient compte du tarif dépendance de l'établissement.

- 2) **Allocation de logement** versée directement par la Caisse d'Allocations Familiales au Résident, est en rapport avec le tarif hébergement de l'établissement.

- 3) **Aide Sociale** versée directement par le Conseil Général à l'Etablissement.

En tant que Mutualiste MGEN :

- 4) **Prestation dépendance** versée directement par la Section MGEN Départementale au Résident